

Modalités d'application du PGEÉ 2005 d'HQD pour les marchés institutionnels et commercial

Présentation de Gilles Latour, Ing.
À la Régie de l'énergie
Le 15 mars 2005
Pièce GRAME-4, doc. 2

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3552-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date 15 mars 2005
Pièces: GRAME-4 doc. 2

Modélisation pour les bâtiments existants (CI)

- Contraintes pour les propriétaires de bâtiments et leurs gestionnaires (coûts supplémentaires)
- Obstacles pour les professionnels du bâtiment qui doivent se former et consentir un investissement
- Modélisation souhaitable pour les nouveaux bâtiments au-delà d'un certain seuil ($\pm 10\,000\text{m}^3$)
- Demande de réunir des données qui ne servent pas toutes à estimer les économies de références

Bâtiment de référence

- Très dissuasif pour ceux qui veulent réaliser des économies d'énergie car on s'attend à une aide financière calculée à partir de la situation énergétique actuelle du bâtiment plutôt que relativement au bâtiment de référence.

Modalités de l'aide financière (appui aux initiatives énergétiques CI)

- Peu de bâtiments vont profiter des taux maximum
- Il faut permettre la réalisation de plusieurs projets successifs sans pénalité
- Pour l'ajout d'un volet financement à taux avantageux

Promotion de produits Mieux consommer –
Energy Star – marché affaires

- Nouveau programme très utile
- Devrait être conservé sur une longue période

CONCLUSION

Globalement, le nouveau plan global
d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec
Distribution est très positif.

Son impact sera accru en améliorant ses
modalités.